

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DES EXUTOIRES DES RÉSEAUX DE REJET DES EAUX EPURÉES DE LA STATION D'ÉPURATION DE SENLIS

Délibération n°
109-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

03 JUL. 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON
Monsieur DUMOULIN François	Maximilien
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Madame HECQUET Sonia	Madame TAQUET Florence

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes

AE

AB

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur GUGLIERI Mathieu
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur TACCONE André
Madame TONDELLIER Viviane
Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire que,

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, elle a engagé des travaux de reconstruction des canalisations et des ouvrages de rejet de la station d'épuration de Senlis, situés sur les parcelles privées cadastrées BK 050 et BK 0123 appartenant à M. Dominic DORMEUIL.

Depuis 2024, les exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées présentent des désordres importants. Les ouvrages en béton situés sur la berge de la Nonette s'affaissent progressivement et une voie d'eau s'est créée, provoquant l'inondation des parcelles voisines.

Afin d'identifier une solution technique adaptée à ces désordres, le bureau d'étude BECG Ingénierie a été missionné. Celui-ci permettant la réalisation des travaux.

Les travaux ont pour objectif de créer un nouvel exutoire afin de :

- Sécuriser le rejet des eaux épurées ;
- Éviter tout risque de rupture des canalisations ;
- Stabiliser la berge de la Nonette ;
- Supprimer les problèmes d'inondation des parcelles privées.

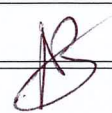
Sur la base de ce dossier, une consultation en procédure adaptée a été lancée sous la référence 2026-EU-001 pour permettre les travaux de reconstruction des exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la station d'épuration de Senlis.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics le 22 avril 2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 mai 2026 à 12h00.

À l'issue de la consultation, une seule offre, présentée par la société Colas, a été reçue. Après analyse, celle-ci s'est révélée conforme aux exigences techniques et financières définies dans le dossier de consultation.

Il est donc proposé de retenir l'offre de la société COLAS et d'autoriser le Président à signer et notifier le marché correspondant afin de permettre le démarrage des travaux.

Le rapport d'analyse des offres est en annexe ;

Paraphes	
AG	

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la CCSSO et actant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCSSO à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2123-1 1° ;

Considérant l'étude réalisée par le bureau d'études BECG Ingénierie ainsi que le dossier de consultation des entreprises (DCE) élaboré dans le cadre du projet de reconstruction des exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la station d'épuration de Senlis ;

Considérant qu'après définition et estimation des besoins, une procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux de reconstruction des exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la station d'épuration de Senlis ;

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 avril 2026 et que la date limite de remise des offres était fixée au 19 mai 2026 à 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, une seule offre a été réceptionnée dans les délais impartis ;

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que la proposition de l'entreprise COLAS répond aux exigences techniques du marché et présente une offre économiquement satisfaisante ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre BECG Ingénierie, annexé à la présente délibération, préconise de retenir l'offre présentée par l'entreprise COLAS ;

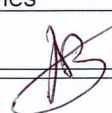
Considérant la nécessité d'engager les travaux de reconstruction des ouvrages de rejet de la station d'épuration de Senlis afin de garantir la pérennité des installations et de remédier aux désordres constatés ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution du marché public relatif aux travaux de reconstruction des exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la station d'épuration de Senlis à la société COLAS France SAS - Agence Senlis, 13 rue Gaston de Parseval - SENLIS, pour un montant de 149 462 € HT soit 179 354,40 € TTC ;

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget d'assainissement 2026 ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant légal, à signer le marché public, toutes pièces afférentes aux travaux, incluant les éventuels avenants à intervenir et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
AE	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

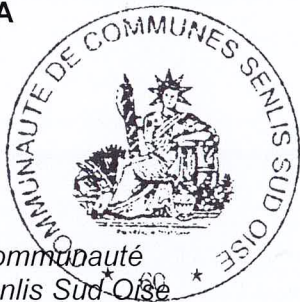
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **03 JUIL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUIL. 2026**

Fait à Senlis, le **03 JUIL. 2026**

Alain BATTAGLIA



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Madame Eugénie ALVES

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE



43, avenue Félix Louat 60300 SENLIS
Téléphone : 03.44.99.08.60 – Mél : accueil@ccsso.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

RECONSTRUCTION DES EXUTOIRES DES
RESEAUX DE REJET DES EAUX EPUREES DE
LA STATION D'EPURATION DE SENLIS

ANALYSE DES OFFRES

PARTENAIRE(S)

-

MAITRE D'ŒUVRE



9, place de la Préfecture 62000 ARRAS
Téléphone : 03.21.71.97.08 – Mél : becg@becg-ingenierie.fr
www.becg-ingenierie.fr

AB



<u>Référence de l'affaire</u>	<u>Collectivité</u>
MOE 25-03	COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

<u>Type d'affaire</u>
MAITRISE D'ŒUVRE

<u>Intitulé de l'affaire</u>
RECONSTRUCTION DES EXUTOIRES DES RESEAUX DE REJET DES EAUX EPUREES DE LA STEU DE SENLIS

<u>Titre du document</u>
ANALYSE DES OFFRES

<u>Rédacteur / Vérificateur</u>
C.GO / C.GO

<u>Révision document</u>	<u>Date</u>	<u>Objet révision</u>
Révision 0	01/06/2026	Document initial

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DE L'OBJET ET DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
1.1	OBJET DE LA CONSULTATION	5
1.1.1	Consistance générale des travaux	5
1.1.2	Particularités du marché de travaux	6
1.2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	7
1.2.1	Procédure	7
1.2.2	Classification CPV	7
1.2.3	Décomposition en lots, en tranches et en phases.....	7
1.2.4	Solution de base, prestations supplémentaires éventuelles et variantes techniques	8
1.2.5	Délais	8
1.2.6	Déroulement de la consultation	8
2.	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES ET PONDERATION	9
2.1	JUGEMENT DES CANDIDATURES	9
2.2	JUGEMENT DES OFFRES	9
2.2.1	Jugement du critère « prix des prestations »	9
2.2.2	Jugement du critère « valeur technique »	10
2.2.3	Synthèse	11
3.	ETAT DES OFFRES.....	12
4.	ANALYSE DES CANDIDATURES.....	13
5.	ANALYSE DES OFFRES.....	14
5.1	VERIFICATION DES OFFRES	14
5.1.1	Vérification des pièces fournies	14
5.1.2	Vérification du respect du nombre de pages du mémoire technique	14
5.2	JUGEMENT DES OFFRES	14
5.2.1	Jugement du critère « prix des prestations »	14
5.2.2	Jugement du critère « valeur technique »	16
5.2.3	Synthèse	19
6.	CONCLUSION – CHOIX DE L'OFFRE	20



SIGLES ET ACRONYMES

AE : Acte d'Engagement
CCSSO : Communauté de Communes Senlis Sud Oise
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
EH : Equivalent-Habitant
RC : Règlement de la Consultation
STEU : Station de traitement des eaux usées

AB

1. RAPPEL DE L'OBJET ET DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concernait la réalisation des travaux relatifs à la reconstruction des exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la STEU de Senlis, pour le compte de la CCSSO, Maître de l'Ouvrage.

La STEU de Senlis, une STEU de type boues activées très faible charge, d'une capacité nominale de traitement de 25 667 EH, a été mise en service en 2003.

Les eaux épurées issues de la STEU sont rejetées dans la rivière La Nonette. Les réseaux de rejet des eaux épurées DN600 et DN300 (canalisation de rejet de l'ancienne STEU réutilisée) cheminent depuis la parcelle de la STEU jusqu'à La Nonette via des parcelles privées.

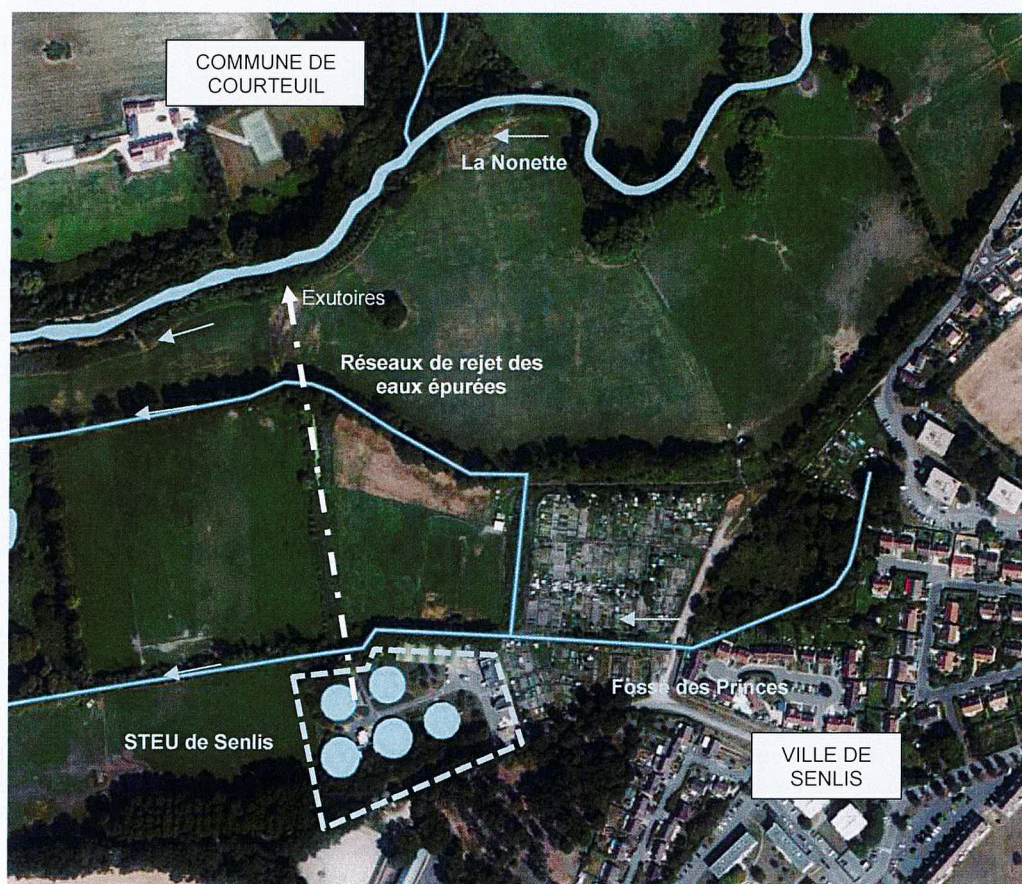


Illustration 1 : Vue de la zone d'étude

Les exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées présentent un désordre : les massifs bétons construits au droit de la berge de la Nonette s'affaissent de plus en plus et une voie d'eau, qui inonde la parcelle attenante, s'est créée.

1.1.1 CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX

Le projet porte sur la reconstruction des ouvrages – exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la STEU de façon à résorber :

- ❑ Le problème d'affaissement des ouvrages – exutoires qui pourraient engendrer, dans le temps, une rupture des réseaux et un désordre majeur au niveau de la berge de La Nonette,
- ❑ L'inondation de la parcelle cadastrale BK 0123 et avoisinante.

 *La consistance générale des travaux est la suivante :*

- ❑ Dévoiement de la partie terminale des réseaux de rejet DN600 et DN300 vers les nouveaux ouvrages - exutoires :
 - Fourniture et pose d'environ 10 ml de canalisations DN600 (y compris pièces connexes) depuis un regard de visite à fournir et à poser également de façon à dévier le réseau de rejet DN600 existant et créer un nouvel ouvrage – exutoire quelques mètres plus en aval de celui existant.
 - Fourniture et pose d'environ 10 ml de canalisations DN300 (y compris pièces connexes) depuis un regard de visite à fournir et à poser également de façon à dévier le réseau de rejet DN300 existant (canalisation de rejet de l'ancienne STEU de Senlis) et créer un nouvel ouvrage – exutoire quelques mètres plus en aval de celui existant.
- ❑ Construction de nouveaux ouvrages – exutoire : fourniture et pose 2 têtes de pont (« fondée » sur vis), DN600 et DN300, qui constitueront les nouveaux ouvrages-exutoires. Ces têtes de pont seront posées sur une plateforme de bons matériaux et sur des vis métalliques de fondation. Elles seront associées, en aval, à un enrochement lié au béton (lit et berges).
- ❑ Démolition des ouvrages – exutoires actuels et comblement de la partie terminale des réseaux de rejet DN600 et DN300 abandonnés.
- ❑ Remodelage de la digue – berge de la Nonette au droit des travaux.
- ❑ Mise à niveau des regards de visite des réseaux DN600 et DN300 existants y compris fourniture et pose de nouveaux tampons.
- ❑ Remise en état soigné des parcelles privées mises à dispositions, lieux des travaux et cheminements de chantier.

1.1.2 PARTICULARITES DU MARCHE DE TRAVAUX

 *Les particularités des travaux à réaliser sont les suivantes :*

- ❑ Mise en œuvre d'un rideau étanche en bord de Nonette d'environ 15 m de long à l'aide de palfeuilles à serrures ou tout autre élément permettant d'aboutir au résultat escompté de soutènement et d'étanchéité.
- ❑ Les travaux nécessiteront la mise en œuvre d'un atelier d'épuisement – rabattement de nappe. Le contexte hydrogéologique est marqué par la nature très humide du site, par la présence de la Nonette à proximité et par la présence de la nappe sous-jacente.
- ❑ Les eaux issues de l'épuisement – rabattement de la nappe seront rejetées dans la Nonette. Afin d'assurer une protection vis-à-vis de l'érosion et de la pollution, le rejet transitera au préalable dans un dispositif de « traitement » de type empierrement – ballots de paille installé sur un géotextile – géomembrane.
- ❑ La continuité de service du rejet des eaux épurées doit être assurée. Les nouveaux ouvrages seront créés hors raccordements aux réseaux existants. Ces raccordements, permettant de dévier les réseaux vers les nouveaux ouvrages - exutoires, devront être créés durant une interruption du rejet des eaux épurées par temps sec qui ne pourra pas excéder 24 heures. Un minimum de 2 interruptions sont prévues de façon à réaliser consécutivement le raccordement DN600 et le raccordement DN300.

Ces travaux devront être préparés en parfaite coordination avec l'Exploitant de la STEU, VEOLIA Eau.

- ❑ Pour réaliser lesdits raccordements, au préalable, les réseaux DN600 et DN300 devront être :
 - Obturer au droit de leurs exutoires au niveau de la Nonette,
 - Vidanger par pompage les réseaux DN600 et DN300. Volume à rejeter dans la Nonette : environ 90 m³ pour le DN600 et environ 24 m³ pour le DN300.

Cette vidange permettra également :

- A l'Exploitant, VEOLIA Eau, de réaliser une ITV des réseaux de rejet des eaux épurées (hors présent marché donc),
 - De combler la portion de réseaux DN600 et DN300 abandonnée, après mise en service des nouveaux ouvrages – exutoires.
-
- ☐ Démolition des anciens ouvrages – exutoires : il s'agit de déposer et d'évacuer les 2 blocs béton ; Bloc béton d'environ 3 m³ pour le DN600 et d'environ 5 m³ pour le DN300.
 - ☐ De façon à renforcer la stabilité des nouveaux ouvrages – exutoires, en complément de la plateforme de pose qui sera créée, les têtes de pont reposeront, chacune, sur 2 vis métalliques de fondation de 3 m de longueur.
 - ☐ Les travaux seront réalisés dans une zone fortement humide. Les engins de chantier devront être adaptés à ce contexte : utilisation d'engins « marais » équipés de chenille ou de pneus basse pression (pelle, dumper...).
 - ☐ Les travaux seront réalisés dans une parcelle privée qui devra être remise en état, comme à l'existant, après travaux. Les engins de chantier devront être adaptés à cet objectif : utilisation d'engins qui détériorent le moins possible les lieux, engins équipés de chenille ou de pneus basse pression (pelle, dumper...).

Un constat d'huissier sera réalisé avant travaux en présence, le cas échéant, du propriétaire de la parcelle.

- ☐ Remodelage de la berge – digue de la Nonette au droit des nouveaux ouvrages – exutoires et au droit des anciens ouvrages après démolition de ceux-ci : il s'agit de reconstituer la berge – digue.

1.2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.2.1 PROCEDURE

 La consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

1.2.2 CLASSIFICATION CPV

 La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont les suivants :

- ☐ 45232410-9 : Travaux d'assainissement.
- ☐ 45232411-6 : Travaux de construction de canalisations d'eaux usées.

1.2.3 DECOMPOSITION EN LOTS, EN TRANCHES ET EN PHASES

1.2.3.1 Décomposition en lots

Sans objet.

1.2.3.2 Décomposition en tranches

Sans objet.

1.2.3.3 Décomposition en phases

Sans objet.

1.2.4 SOLUTION DE BASE, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES ET VARIANTES TECHNIQUES

1.2.4.1 Solution de base et variantes techniques

☞ Les Candidats devaient remettre obligatoirement une offre en réponse à la Solution de base telle qu'elle est définie dans le DCE.

1.2.4.2 Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

1.2.4.3 Variantes techniques

☞ Les variantes techniques n'étaient pas autorisées.

1.2.5 DELAIS

1.2.5.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres a été fixé à 120 jours.

1.2.5.2 Délai d'exécution du marché

☞ Le délai d'exécution se décompose de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| ☐ Période de préparation des travaux (a) : | 6 semaines. |
| ☐ Exécution des travaux (b) : | 4 semaines. |
| ☐ Délai global du marché (c = a + b) : | 10 semaines. |

☞ La date prévisionnelle de démarrage de l'exécution des travaux est fixée mi-juillet 2026.

1.2.6 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

1.2.6.1 Dates

- | | |
|--|---------------------|
| ☐ Publication : | 22/04/2026. |
| ☐ Remise des offres : | 19/05/2026 à 12h00. |

1.2.6.2 Modifications et compléments du dossier de consultation des entreprises

Néant.

1.2.6.3 Questions / réponses durant la consultation

Néant.

1.2.6.4 Questions aux candidats

Néant.

2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES ET PONDERATION

2.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de jugement des candidatures sont les suivants :

- ☐ Capacités techniques et capacités financières,
- ☐ Références professionnelles.

Seules les candidatures présentant des capacités techniques, financières et professionnelles suffisantes seront retenues.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités techniques, financières et professionnelles des membres du groupement était globale.

2.2 JUGEMENT DES OFFRES

Conformément au RC, les offres sont jugées en fonction de 2 critères et selon la pondération impartie pour chacun de ces 2 critères :

Critère	Appréciation
Prix des prestations	Note / 40 points
Valeur technique	Note / 60 points

2.2.1 JUGEMENT DU CRITERE « PRIX DES PRESTATIONS »

Le prix des prestations est jugé sur la base du « prix des prestations » proposé par les Candidats.

Prix des prestations	Note / 40 points
L'offre la moins-disante en termes de prix des prestations est créditée de 40 points sous réserve de la vérification de la pertinence de son offre.	40 points
Les offres des autres candidats sont jugées selon la formule suivante : $\text{Note} = 40 \times (\text{Offre la moins-disante} / \text{Offre du candidat}).$	

2.2.2 JUGEMENT DU CRITERE « VALEUR TECHNIQUE »

Le jugement de la « valeur technique » de l'offre est basé sur le Mémoire technique remis par les Candidats, en fonction des sous-critères suivants :

Appréciation de la valeur technique de l'offre		Note / 60 points
1	Présentation de l'Entreprise et des moyens mis à disposition <u>spécifiquement</u> pour le chantier : ☐ Moyens techniques et matériels, ☐ Moyens humains propres, ☐ Moyens humains en sous-traitance le cas échéant.	6
2	Note relative à l'analyse des contraintes et aux solutions envisagées, <u>notamment</u> : ☐ Accès au lieu des travaux et adaptation à ces lieux, ☐ L'adaptation des engins de chantier au contexte des lieux et la remise en état des lieux après travaux, ☐ Continuité de service du rejet des eaux épurées et interruption programmée de celui-ci, ☐ Contexte géotechnique et hydrogéologique pressenti, ☐ Travaux sur parcelle privée.	12
3	Note relative au mode opératoire détaillé d'exécution des travaux, notamment : ☐ Pose du rideau de palfeuilles, ☐ Pose des canalisations (fouilles blindage...), ☐ Construction des nouveaux ouvrages – exutoires de rejet des eaux (fouilles, blindage...), ☐ La démolition des anciens ouvrages – exutoires et le comblement des portions de canalisations DN600 et DN300 abandonnées. ☐ Mise en œuvre de l'épuisement – rabattement de nappe et du système de traitement des eaux rejetées.	14
4	Planning détaillé d'exécution du marché : ☐ Période de préparation, ☐ Période d'exécution des travaux.	8
5	Note relative aux matériaux et matériels, notamment : ☐ Canalisations et accessoires, ☐ Ouvrages et matériels associés (regards de visite, tête de pont, vis de fondations...) ☐ Matériaux de remblai.	10
6	Note relative aux essais et contrôles.	6
7	Note relative à l'hygiène, à la sécurité, à la gestion des déchets et la protection de l'environnement.	4

Echelle de notation des sous-critères :

- | | |
|---|---------------------|
| ☐ Pas de réponse aux attentes : | 0 point, |
| ☐ Eléments insuffisants par rapport aux attentes : | ¼ des points, |
| ☐ Eléments répondant partiellement aux attentes : | ½ des points, |
| ☐ Eléments adaptés aux attentes, argumentaire satisfaisant : | ¾ des points, |
| ☐ Bonnes ou très bonnes propositions, argumentaires très satisfaisants : | maximum des points. |

Les points seront arrondis à un chiffre après la virgule.

2.2.3 SYNTHÈSE

 *Le jugement des offres est basé sur le cumul des points attribués à l'offre selon l'appréciation des 2 critères « prix des prestations » et « valeur technique ».*

La note obtenue est basée sur 100 points.

Elle est calculée comme suit : Note critère « prix des prestations » + note critère « valeur technique ».

3. ETAT DES OFFRES

1 seule Entreprise / Groupement d'entreprises a remis une offre en réponse à la consultation :

Entreprise / Groupement	Coordonnées
COLAS France SAS Agence de l'Oise	13, rue Gaston de Parseval 60300 SENLIS oise@colas.com

Dans la suite du présent rapport, les Candidats en groupement d'entreprises seront identifiés par le seul nom de l'Entreprise mandataire.

4. ANALYSE DES CANDIDATURES

Entreprise / Mandataire	CANDIDATURE	
	Pièces administratives (DC1, DC2, attestations...)	Références Certificats de capacité
COLAS	X	X

5. ANALYSE DES OFFRES

5.1 VERIFICATION DES OFFRES

5.1.1 VERIFICATION DES PIECES FOURNIES

Entreprise / Mandataire	OFFRE
	Pièces de l'offre (Acte d'Engagement, Décomposition du Prix...)
COLAS	X

5.1.2 VERIFICATION DU RESPECT DU NOMBRE DE PAGES DU MEMOIRE TECHNIQUE

Conformément aux prescriptions du RC, le Mémoire Technique des Candidats :

Le Mémoire technique du Candidat (Entreprise unique, ou Groupement d'Entreprises y compris sous-traitants éventuels), pour chaque offre (offre de base ou offre(s) variante(s)) : ne dépassera pas le nombre de pages limite (page(s) de garde, sommaire(s) et annexes inclus) fixé à 60 pages.

Toutes les annexes éventuelles doivent être incluses dans ce document. Tout autre document autrement intitulé ne sera pas pris en compte.

Dans le cas où :

- ☐ Plusieurs documents intitulés « Mémoire technique » sont fournis pour une même offre (offre de base ou offre(s) variante(s)), aucun de ces documents ne sera pris en compte,
- ☐ Le nombre de pages du document « Mémoire technique » dépasse le nombre de pages limite tel que défini ci-dessus, seules les 60 premières pages serviront à l'appréciation de la valeur technique de l'offre.

La lecture du mémoire technique devra être aisée. Dans ce but, le format des pages attendu est le suivant :

- ☐ Format A4. Les formats supérieurs qui pourraient être rendus par le Candidat seront « convertis » en format A4 (exemple : 1 page format A3 = 2 pages format A4).
- ☐ La hauteur des caractères devra être au minimum équivalente à une police type « Arial », taille 10.
- ☐ Les marges (gauche, droite, haut, bas) seront de 1,5 cm minimum.

Entreprise / Mandataire	OFFRE
	Respect du nombre de pages
COLAS	53 pages

5.2 JUGEMENT DES OFFRES

5.2.1 JUGEMENT DU CRITERE « PRIX DES PRESTATIONS »

L'analyse du prix des prestations par libellé est fournie à titre d'information en annexe 3 du présent rapport.

5.2.1.1 Vérifications et analyses relatives au critère « prix des prestations »

Les vérifications du critère « prix des prestations » portent, sur les pièces suivantes :

- ☐ AE,
- ☐ DPGF.

5.2.1.1.1 Vérification des informations contenues dans les pièces

Entreprise / Mandataire	AE	DPGF
COLAS	X	X

5.2.1.1.2 Vérification de la concordance des informations entre les pièces

Entreprise / Mandataire	AE	DPGF
COLAS	X	X

5.2.1.2 Appréciation du critère « prix des prestations »

Rappel : Note = 40 x (Offre la moins-disante / Offre du Candidat)

Entreprise / Mandataire	PRIX TOTAL € HT ⁽¹⁾	Total / 40
COLAS	149 462,00 €	40

(1) Les prix reportés sont ceux mentionnés dans l'AE.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé par BECG Ingénierie, au stade DCE, à 148 500 € HT.

5.2.2 JUGEMENT DU CRITERE « VALEUR TECHNIQUE »

5.2.2.1 Jugement du sous-critère 1 « Présentation de l'entreprise et des moyens mis à disposition spécifiquement pour le chantier »

Entreprise / Mandataire	<u>Points forts</u>	<u>Points faibles</u>	Conclusion	Note / 6
COLAS	Moyens humains adaptés : 1 conducteur de travaux principal, 1 chef de chantier, 1 équipe assainissement (4 personnes), personnel « support » (bureau d'études et géomètre). Qualification du personnel adaptée. Sous-traitance envisagée : mise en œuvre des palfeuilles (entreprise FUDALI). Moyens matériels adaptés.		Bonne proposition.	6

5.2.2.2 Jugement du sous-critère 2 « Note relative à l'analyse des contraintes et solutions envisagées »

☞ Pour répondre au présent sous-critère, il était attendu des Candidats l'analyse des contraintes du projet, a minima celles indiquées dans le RC, et les solutions apportées.

Entreprise / Mandataire	<u>Points forts</u>	<u>Points faibles</u>	Conclusion	Note / 12
COLAS	- Les contraintes identifiées ont été analysées et des solutions adaptées sont prévues. - Bonne compréhension du chantier.		Bonne proposition.	12

5.2.2.3 Jugement du sous-critère 3 « Note relative au mode opératoire détaillé d'exécution des travaux »

Pour répondre au présent sous-critère, il était attendu des Candidats l'analyse du mode opératoire du projet, a minima celles indiquées dans le RC, et les solutions apportées.

Entreprise / Mandataire	Points forts	Points faibles	Conclusion	Note / 14
COLAS	- Tous les modes opératoires identifiés ont été abordés. Ces modes opératoires sont adaptés. - Bonne compréhension du chantier.		Bonne proposition.	14

5.2.2.4 Jugement du sous-critère 4 « Planning détaillé d'exécution du marché »

Pour rappel, délais fixés dans le DCE :

- ☐ Période de préparation des travaux : 6 semaines,
- ☐ Période d'exécution des travaux : 4 semaines,
- ☐ Délai global : 10 semaines.

Entreprise / Mandataire	Points forts	Points faibles	Conclusion	Note / 8
COLAS	- Planning de préparation des travaux détaillé et décomposé en fonction des différentes tâches à réaliser. - Planning d'exécution des travaux détaillé et décomposé en fonction des différentes tâches à exécuter. - Plannings de préparation et d'exécution des travaux cohérents et adaptés. - Prise en compte du démarrage prévisionnel des travaux mi-juillet 2026. Préparation : 6 semaines. Exécution : 4 semaines.		Bonne proposition.	8

CCSSO

RECONSTRUCTION DES EXUTOIRES DES RESEAUX DE REJET DES EAUX EPUREES DE LA STEU DE SENLIS

17 sur 20

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 060-200066975-20260703-109_CC230626-DE

S²LO

5.2.2.5 Jugement du sous-critère 5 « Note relative aux matériaux et matériels »

☞ Pour répondre au présent sous-critère, il était attendu des Candidats une liste des matériaux utilisés pour ce projet ainsi que leur marque et leur provenance. Cf. annexe 6 du présent rapport.

Entreprise / Mandataire	<u>Points forts</u>	<u>Points faibles</u>	Conclusion	Note / 10
COLAS	Matériaux et matériels exhaustifs et conformes aux prescriptions.		Bonne proposition.	10

5.2.2.6 Jugement du sous-critère 6 « Note relative aux essais et contrôles »

☞ Pour répondre au présent sous-critère, il était attendu des Candidats une note synthétique pour les essais et contrôles prévus au marché.

Entreprise / Mandataire	<u>Points forts</u>	<u>Points faibles</u>	Conclusion	Note / 6
COLAS	Organisation satisfaisante des contrôles avec niveau de détail suffisant compte tenu de la consistance des contrôles à réaliser.		Bonne proposition.	6

5.2.2.7 Jugement du sous-critère 7 « Note relative à l'hygiène, à la sécurité, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement »

Entreprise / Mandataire	<u>Points forts</u>	<u>Points faibles</u>	Conclusion	Note / 4
COLAS	Note relative à la sécurité, à la gestion des déchets et la protection de l'environnement détaillée.	La note détaille des dispositions très générale sans adaptation concrète au contexte du chantier.	Éléments adaptés aux attentes.	3

5.2.2.8 Appréciation du critère « valeur technique »

Entreprise / Mandataire	Sous-critère (1)							Total Note / 60
	1 Note / 6	2 Note / 12	3 Note / 14	4 Note / 8	5 Note / 10	6 Note / 6	7 Note / 4	
COLAS	6	12	14	8	10	6	3	59

- (1) Sous-critère 1 : Présentation de l'entreprise et des moyens mis à disposition spécifiquement pour le chantier
Sous-critère 2 : Note relative à l'analyse des contraintes et aux solutions envisagées
Sous-critère 3 : Note relative au mode opératoire détaillé d'exécution des travaux
Sous-critère 4 : Planning détaillé d'exécution du marché
Sous-critère 5 : Note relative aux matériaux et matériels
Sous-critère 6 : Note relative aux essais et contrôles
Sous-critère 7 : Note relative à l'hygiène, à la sécurité, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement

Le mémoire technique produit par le Candidat COLAS montre que ce dernier à bien appréhender la consistance des travaux à réaliser. Les contraintes sont clairement prises en compte. Aucune interrogation ni réserve technique ou administrative de nature à modifier son engagement n'a été identifiée dans le mémoire technique. L'offre apparaît conforme aux exigences du DCE.

5.2.3 SYNTHÈSE

5.2.3.1 Jugement des offres

Entreprise / Mandataire	PRIX DES PRESTATIONS Note / 40	VALEUR TECHNIQUE Note / 60	TOTAL Note / 100
COLAS	40	59	99

5.2.3.2 Classement des offres

Sans objet.

CCSSO

RECONSTRUCTION DES EXUTOIRES DES RESEAUX DE REJET DES EAUX EPUREES DE LA STEU DE SENLIS

19 sur 20

6. CONCLUSION – CHOIX DE L'OFFRE

☞ BECG Ingénierie propose au Pouvoir Adjudicateur, la CCSSO, d'attribuer le marché de travaux relatif à la reconstruction des exutoires des réseaux de rejet des eaux épurées de la STEU de Senlis, à l'Entreprise COLAS au prix de 149 462 € HT soit 179 354,40 € TTC.

Une page être annexé à la délibération n° 109-CC 230626
M. le Président

Alain BATTAGLIA



* * *